

1670 Juni 14., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, MARQUIS] DE GRE-  
 SY, AN [DEN STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG] RITTER  
 [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Je repond à la lettre que vous eûtes agreable de m'escire la semaine  
 passée, puisque Je n'eûs pas du temps pour l'hors pour la faire. J'ay  
 consideré ... ce qu'il vous a pleû me representer à l'occasion de  
 Mons.<sup>f</sup> vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben, der sich damals sehr um  
 Aufnahme in die Fremden Dienste Savoyens bemühte] qui est à Turin sur-  
 quoy Je dois vous dire que i'ay esté bien surpris de voir que vous  
 ayéz oublié le Conçert que nous fismes pour pouvoir procurer aud.<sup>t</sup> ...  
 fils des marques de l'Estime et de l'affection que S.A.R. [Herzog Karl  
 Emanuel II.] a pour vostre personne, et pour vostre noble maison; Je  
 recherchay donc en premier lieu par mes supplications sad.<sup>e</sup> A.R. de  
 gratifier ... vostre fils d'une Compagnie Suisse de ... [50] hommes  
 comme avoit M.<sup>f</sup> [Hptm. Franz Friedrich] Sto[c]ker [von Zug], sur quoy  
 S.A.R. par sa bonté accordâ ma demande avec les tres expresses condi-  
 tions, que la levée de cette Compagnie ne se feroit, qu'apres que la  
 negotiation avec Messieurs les [VI mit Savoyen verbündeten] Cantons  
 [cath. - VII ausg. SO -], pour leurs satisfactions [- Begleichung aus-  
 stehender Forderungen -]<sup>1</sup>, seroit faite, sad.<sup>e</sup> A.R. representant  
 qu'elle ne pouvoit pas l'accorder auparavant à cause des consequences  
 que cela porteroit dans les autres Cantons [die gleich Stadt und Amt  
 Zug wenig zuvor Savoyen in einer Deklaration versprochen, nicht auf  
 das Begehren der neugl. Orte um Mitbeschirmung Genfs und der Waadt  
 einzutreten], où il y a plusieurs qui pretendent aussy des Compagnies;  
 Je vous informeray ... de la reponce que S.A.R. m'avoit faite, sur  
 quoy vous me remerciates par vos lettres, et me temoignates qu'il es-  
 toit plus que Juste d'attendre apres que i'aurais faite la negotia-  
 tion pour les satisfactions de[sdits] ... Cantons pour éviter les con-  
 sequences comme representoit tres bien S.A.R., laquelle vous remercia-  
 tes aussy par une de vos lettres, comme voudriéz vous donc ... qu'au-  
 iourd'huy Je voulû faire une autre recherche à S.A.R., puisque l'ob-  
 stacle des consequences n'est pas encor levé, ce qui pourroit obliger  
 sad.<sup>e</sup> A.R. de me faire quelque reponce qui me mortifieroit, Je ne dois  
 donc pas m'exposer à le rechercher contre ce qui a esté concerté et  
 entendû avec vous ..., et ... vostre fils, ils nous faut donc demeurer  
 fermes sur ce qui a esté négocié, si nous y voulons reussir, autrement  
 nous deconcerterons cett'affaire. vous s'çavéz[!] que vous me recher-  
 chates en suite pour obtenir quelque generosité de la bonté de S.A.R.

pour ayder à ... vostre fils à subsister à Turin où il desiroit aller, attendant que le temps viensse pour faire la levée de la[dite] Compagnie que S.A.R. avoit accordé par sa bonté; J'employay pour cela divers offices et prieres auprès de sad.<sup>e</sup> A.R. qui dans le commencement m'accordâ ... [40] ou ... [50] Pistoles l'année q'u'il[!] luy feroit donner de present secretement, et vous me priates encor par vos lettres de redoubler mes offices et prieres, pour porter S.A.R. a y adiouter quelque chose de plus, Je pris tant de soins pour cela, qu'elle me fit la grace de m'escire qu'elle luy feroit donner ... [60]<sup>2</sup> pistoles l'année secretement, ou bien qu'elle luy donneroit quelque Employ dans ses autres Troupes [was dann 1672, als Beat Kaspar Zurlauben eine Kompagnie im sav. Regiment Nizza zugesprochen erhielt, der Fall sein sollte]<sup>3</sup>, s'il s'en treuvoit un vaquant qui fust propre pour luy, que pouvois[-]ie donc faire de plus pour servir ... vostre fils; JI y a bien des M.<sup>rs</sup> dans Lucerne qui se contenteroient que ie fisse la moitié pour eux, de ce que i'ay fait pour luy, ie suis donc bien malheureux que la chose soit si peu considerée. voyla ce que i'ay creû ... de vous devoir représenter sur le contenu de la lettre que vous m'avéz escrite et ie souhaisterois bien avant que J'aille à la Diette G[e]-n[er]ale de Bade [die am 6. Juli 1670 beginnende Jahrrechnung, die dann tatsächlich vom sav. Ambassador nicht aber von Zurlauben besucht werden sollte, gemeint]<sup>4</sup>, de pouvoir m'entretenir avec vous vous priant de m'en fournir quelque moyen. nous aurons icy Lundy prochain [den 16. Juni] une Diette de Mess.<sup>rs</sup> les Cantons voisins [konkret der V kath. Orte]<sup>5</sup>, ie souhaisterois bien ... que vous fussiez de la Partie [doch liess sich dann Stadt und Amt Zug gleichwohl nicht durch Zurlauben vertreten]. Qui est tout ce que Je puis vous dire en vous asseurant que ie suis tousiours tres parfaitement ...".

1) s. etwa EA VI 1, 787 c

2) s. Zurlaubiana AH 111/86 spez. auch Anm. 7

3) s. ebenda AH 1/54

4) s. EA VI 1, 793 (Nr. 506)

5) s. ebenda 792 (Nr. 505)

Original - AH 111, 217-222 - Blatt 221<sup>v</sup> und 222 leer

1669 Oktober 16., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOR BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,  
AN STATTHALTER RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN, ZUG

"J'ay esté bien ayse d'apprendre par la lettre que vous m'avéz escrit-